

## Participation annuelle au budget du CLIC 2022

**Date de la convocation du conseil municipal** : le jeudi 9 décembre 2021

**Date et heure du conseil municipal** : le lundi 13 décembre 2021 à 20h00

**Lieu du conseil municipal** : Salle René-Guy CADOU, complexe sportif du Pré aux Oies,

**Président de séance** : Emmanuel TERRIEN

**Secrétaire de séance** : Frédéric WILLIAMS

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 19

**Nombre de conseillers municipaux représentés** : 3

**Nombre de votants** : 22

**PRÉSENTS** : TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjoints au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, PREL Elisabeth, HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, LEYGONIE Laurent, WILLIAMS Frédéric, PERIER Julien, PINSON Hélène, TETEREL Jérémy, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : STERCHI Charles

**REPRÉSENTÉS** : BROSSARD Françoise a donné pouvoir à TERRIEN Emmanuel ; COUTAREL-LORIEU Martine a donné pouvoir à LOEZ Jean-Christophe ; MARCHAIS Violette a donné pouvoir à PERROT Philippe.

### Exposé

Marie-Laure EVAIN, adjointe à la vie sociale et aux solidarités, informe le Conseil que, par délibération en date du 26 octobre 2021, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de CARQUEFOU qui assure la gestion du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique) cantonal depuis 2013, a fixé la participation financière des Communes membres au budget 2022 de cet organisme à 4 € par habitant de plus de 60 ans.

Pour fixer la participation totale de chaque Commune en 2022, ce sont les chiffres du recensement de 2018 qui sont utilisés. La participation totale pour la Commune de Mauves-sur-Loire serait donc de 2884 € pour 721 habitants de plus de 60 ans recensés.

Marie-Laure EVAIN précise que cette participation de 4€ par habitant est identique à celle des deux années précédentes et se justifie notamment par la nécessité de doter le CLIC d'un personnel suffisant pour faire face à la charge de travail, qui s'annonce d'ailleurs croissante au regard de l'augmentation importante de la population âgée prévue sur le Canton lors dans les années à venir.

Marie-Laure EVAIN propose au Conseil de valider la participation globale qui devra être traduite dans le prochain budget communal.

**Ceci étant exposé,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la fixation de la participation de la Commune au budget 2022 du CLIC à hauteur de 4 € par habitant de plus de 60 ans recensés par l'INSEE en 2018, ceci correspondant à une contribution globale de 2884 €.
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022 de la Commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 13 décembre 2021

Le maire,

Emmanuel TERRIEN

